



Mairie

1360 route du Col

74420

COMMUNE DE SAXEL

**VENTE DE BOIS AU PLUS OFFRANT PAR SOUMISSION
CACHETEE**

OUVERT UNIQUEMENT AUX HABITANTS DE SAXEL

LOT 1 : 11m3 environ

Lot 2 : 13 m3 environ

REGLEMENT DE LA VENTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Jeudi 17 Juin 2021 à 18h

LIEU D'EXECUTION : Mairie de SAXEL

PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : M. Frédéric GUIBERTI, Maire

Ouverture des plis : Jeudi 17Juin 2021 à 18h30

Article 1 – OBJET DE LA VENTE

Le présent règlement porte sur la vente, par la Commune de SAXEL de deux lots de bois de chauffage : lot 1 pour 11 m3 environ et lot 2 pour 13 m3 environ.

Article 2 – CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

➤ 2.1 - La Collectivité contractante est la Commune de SAXEL sise 1360 Route du Col à Saxel (74420), habilitée après délibération n°2021-19 du 28 Mai 2021. La personne responsable de la vente est Monsieur le Maire de SAXEL.

➤ 2.2 – Le Responsable du recouvrement est Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Bonneville.

Les candidats qui seront désignés attributaires de la présente vente de lots de bois par l'autorité territoriale, seront dénommés « les titulaires ».

➤ 2.3– PUBLICITE : la présente vente a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage, de publication sur le site internet de la Collectivité.

➤ 2.4– PRIX DE VENTE MINIMAL : les offres seront, *a minima*, de 10 € par stère de bois.

➤ 2.5– Transfert de propriété des bois : Le transfert de la propriété des bois s'effectue dès l'acceptation de l'offre par le vendeur.

➤ 2.6– Conservation des fossés et des accès : aucun produit de la coupe ne devra être abandonné par l'acquéreur dans les fossés.

➤ 2.7– Responsabilité : l'acheteur est responsable des dégâts causés aux chemins et aux arbres à l'occasion des opérations liées à l'enlèvement des bois.

➤ 2.8– Propreté des lieux : aucun déchet d'origine artificielle (papiers gras, bouteilles...) ne devra subsister sur le parterre de la coupe.

Article 3 – JUSTIFICATION A PRODUIRE

Copie recto-verso d'une pièce d'identité et justificatif de domicile.

Article 4 – EN CAS D'EGALITE D'OFFRE DE PRIX

En cas d'égalité d'offre, le candidat retenu sera celui ayant transmis la proposition en premier (récépissé de la mairie faisant foi).

Article 4– RETRAIT DU REGLEMENT DE LA VENTE

Le règlement de la vente est disponible et prêt à l'expédition dès publication de l'avis. Il sera téléchargeable sur le site de la collectivité (www.saxel.fr). A défaut et sur demande, le retrait en mairie est aussi possible.

Article 5– COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE

Le dossier remis aux candidats contient :

- Le présent règlement qui régit la consultation.
- Annexe 1 : Formulaire type de proposition de prix, valant acte d'engagement.
- Annexe 2 : Tableau récapitulatif des lots mis en vente.
- Annexe 3 : Plan de localisation des lots.

Article 6 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats habitants de SAXEL (uniquement) devront présenter leurs offres sous pli cacheté de la manière suivante :

↳ Le pli « extérieur » portera les références de la vente, le nom du candidat, personne physique et la mention « NE PAS OUVRIR » comme suit :

2021 – VENTE DE BOIS DE LA COMMUNE DE SAXEL
NOM DU CANDIDAT
NE PAS OUVRIR

↳ Ce pli comprendra à l'intérieur :

- a) Une enveloppe fermée avec la proposition de prix (*joint au présent règlement*).
La proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat (voir annexe 1)

Article 7 –REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la COLLECTIVITÉ, avant le jeudi 17 Juin 2021 à 18h00.

Conditions de remise sous format papier : Les plis, contenant les offres, devront être :

↳ Déposés contre récépissé à la MAIRIE DE SAXEL, 1360 Route du Col 74420 SAXEL durant les heures d'ouvertures : le lundi (8h30 à 12h), mardi (16h30 à 19h), jeudi (8h30 à 12h) et vendredi (13h30 – 16h).

Les dossiers qui seraient remis après la date et heure limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature.

Article 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES Pour toute information, prendre contact auprès de la mairie de Saxel, par téléphone au 04.50.39.14.06 ou par messagerie électronique mairie@mairie-saxel.fr.

Annexe 1 : Imprimé de candidature – PROPOSITION DE PRIX

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des lots mis en vente

Annexe 3 : Localisation des lots

ANNEXE 1 – IMPRIME DE CANDIDATURE

Commune de Saxel : annexe "imprimé de candidature" au règlement de 'Vente sous pli cacheté au plus offrant" approuvé en séance du Conseil Municipal du 28 Mai 2021

PROPOSITION DE PRIX VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM : _____

Prénom : _____

Si société, représentée par (nom, prénom, qualité)

ADRESSE

TELEPHONE

PRIX AU M³

LOT 1 : _____

LOT 2 : _____

Fait à _____ le _____

Signature (si personne morale, signature +cachet de l'entreprise)

ANNEXE 2 – TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS

Numéros de Lots	Nombre de m3 approximatif
1	11 m3 environ
2	13 m3 environ